



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

quatre vingt dix huit

L'an mil neuf cent soixante le 23 juin à 20 h 30  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Vente de terrain communal  
destiné à la construction  
de pavillons.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil municipal : 16;06;98

PRÉSENTS : MM. L'ensemble des Conseillers Municipaux à  
l'exception de :

ABSENTS : MM. Guy CHAUSSY

M. Ile JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal afin de favoriser l'installation de nouveaux ménages dans la Commune décide de fixer à 1 Frc/m<sup>2</sup> le prix de vente du terrain communal destiné à la construction de pavillons individuels dans les secteurs de Bellevue, Kerhornou, et Kerflaconnier, sous réserve que les travaux de constructions débutent dans les 18 mois qui suivent la signature de l'acte notarié.

Si cette condition n'était pas respectée, l'acheteur s'engage à régler à la Commune une plus-value de 5 F/M<sup>2</sup>.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CORRE Yves.

